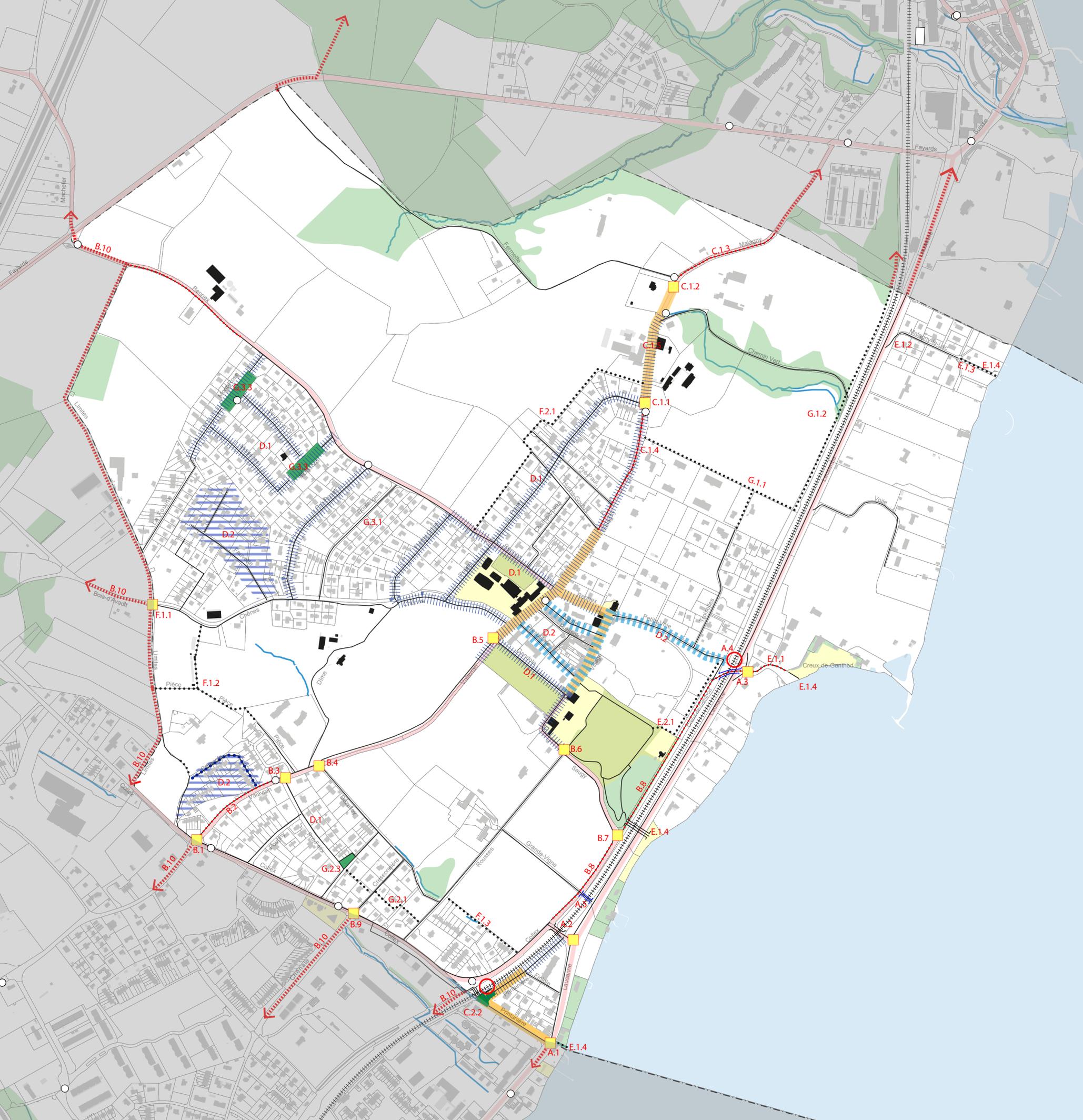




PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIÉTONS

1:5'000



--- Limite communale

DONNÉES DE BASE

- Cheminement existant
- Axe routier structurant
- +++++ Chemin de fer
- Limite communale

LIEUX

- Bâtiment et/ou terrain accueillant un équipement d'intérêt public
- Espace publics verts
- Bois et forêts
- Arrêt TPG / Halte CFF

Mesures liées à la sécurité

- Trottoir à élargir
- Traversée d'axe routier ou carrefour à sécuriser

Mesures liées à la continuité

- Cheminement à créer
- || Passage sous voies existant
- || Passage sous voies à améliorer
- Continuité intercommunale

Mesures liées au confort

- ||||| Tronçon 30 km/h - projet
- ||| Zone de rencontre existante / développement projeté
- Tronçon à requalifier en tant qu'espace rue
- Placette ou espace public à aménager
- Cheminement à améliorer en faveur du piéton

07 octobre 2024



0 50 100 200 400

